

Le Projet Associatif

de l'Association des Cités
du Secours Catholique

Sommaire

Le mot du Président	3
1. L'Association relit son histoire	4
2. L'ACSC construit son avenir	4
3. Des valeurs de référence	5
4. La mission de l'ACSC	5
4.1. Assurer l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation d'exclusion ou de handicap	5
4.2. Promouvoir l'engagement de chacun, salariés et bénévoles	5
4.3. Développer une expertise collective pour faire évoluer des pratiques et des politiques sociales	5
4.4. Sensibiliser l'opinion publique et interpeller les pouvoirs publics	6
5. Les orientations générales	6
5.1. L'Association des Cités du Secours Catholique, dans une société en mutation	6
5.1.1. Poursuivre un partenariat privilégié et diversifié avec le Secours Catholique	6
5.1.2. Promouvoir une réflexion éthique	6
5.1.3. Fonder le développement de l'ACSC sur l'innovation	6
5.1.4. Adapter la gouvernance et le management	7
5.2. Les "Cités", dans des territoires en évolution	7
5.2.1. Promouvoir la place, la parole et la participation des personnes accueillies	7
5.2.2. Développer l'engagement solidaire de bénévoles dans les "Cités"	8
5.2.3. Travailler en réseau et développer le partenariat	8
5.2.4. Développer l'analyse sociale et une culture d'évaluation	8
Pour vivre le Projet Associatif : le plan d'actions	9
Le mot du Secrétaire Général	10

Le mot du Président



Le Conseil d'Administration de l'Association des Cités du Secours Catholique, du 7 juin 2005, a décidé d'actualiser son Projet Associatif, cinquante ans après la création de la première "Cité" et quinze ans après la création de l'Association.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte de rénovation de l'action sociale et médico-sociale, afin de prendre en compte l'évolution de la société.

Nous avons souhaité redéfinir les valeurs qui nous animent, la mission et les orientations générales de notre Association par une démarche participative à laquelle a été associé l'ensemble des salariés pendant 18 mois. Celle-ci s'est traduite par un nouveau Projet Associatif qui a été validé par le Conseil d'Administration du 15 février 2007.

Je tiens à remercier tout particulièrement chacun des salariés et bénévoles du groupe d'animateurs qui, après une période de formation, a organisé une réunion de bilan-diagnostic et une réunion de projet avec les salariés et bénévoles de chacune des "Cités" et de chacun des établissements pour personne en situation de handicap de notre Association.

Trois numéros spéciaux d'*InfosCités* ont été rédigés pour informer de la démarche au fur et à mesure de sa progression.

Cette démarche a déjà créé sa propre dynamique, notamment dans le travail inter-Cités. Elle doit permettre à chacun des salariés d'élargir sa vision au-delà de sa propre "Cité" parce que l'évolution de l'Association qui doit contribuer à l'évolution de la Société est l'affaire de tous, et donc la responsabilité de chacun d'entre nous.

C'est pourquoi le Projet Associatif va se traduire par un plan d'action pour faire vivre et mettre en œuvre les orientations définies par le projet, dans les cinq prochaines années.

Les objectifs opérationnels de ce plan seront proposés au Conseil d'Administration durant le troisième trimestre 2007, après concertation avec les directeurs et les cadres de l'Association.

En effet, le Projet Associatif doit être un document de référence et un tremplin pour mobiliser toutes nos énergies dans l'accompagnement des personnes accueillies, qu'elles soient en difficulté sociale ou en situation de handicap dans un esprit de fraternité et de solidarité.

Jacques Descamps
Président
le 23 février 2007



1. L'Association relit son histoire

Au cours de l'hiver 1954, le Secours Catholique monte une "Cité" d'urgence sous tente pour accueillir et nourrir les sans logis. À la fin de cet hiver, la décision est prise de créer une véritable cité pour les hommes à la rue, c'est la Cité Notre Dame. À la même période, la Cité Myriam ouvre ses portes pour accueillir des travailleurs maghrébins en difficulté de logement à leur arrivée en France.

D'autres "Cités" sont mises en place, conçues comme des "prototypes". Chacune d'elles rend visibles des aspects particuliers de pauvretés et de précarités et suscite des engagements associatifs mais aussi la reconnaissance par les pouvoirs publics.

➔ Avec d'autres associations, le Secours Catholique crée la Fédération Nationale des Associations de Réadaptation Sociale (FNARS).

➔ C'est encore l'Entraide aux Handicapés Physiques par le Travail (EHPT), Association créée par

le Secours Catholique, qui a ouvert le premier atelier protégé pour handicapés à Aubervilliers. Ses établissements rejoignent l'Association des Cités du Secours Catholique qui s'ouvrira alors aux personnes en situation de handicap.

➔ Autre exemple : la Cité du Rosier Rouge initie une fédération nationale des foyers d'accueil pour les familles d'hospitalisés, point de départ pour une contractualisation avec la Sécurité Sociale.

Avec la création de l'Association des Cités du Secours Catholique, en 1990, le Secours Catholique a souhaité doter les "Cités" d'une autonomie mieux adaptée à leur financement public et au professionnalisme de leurs intervenants associant le bénévolat dans l'accueil des personnes. C'est pourquoi, l'ACSC est liée, statutairement dans son existence et sa mission, au Secours Catholique.

2. L'ACSC construit son avenir

Le grand nombre de personnes accueillies, la diversité des territoires d'origine de ces personnes et la multiplicité des situations de précarité auxquelles elles sont confrontées, donnent aux "Cités" de l'ACSC une connaissance privilégiée de cette face cachée de notre société, pour laquelle une action sociale trop spécialisée et assignée à des territoires de compétences rencontre rapidement ses limites.

Faisant de la diversité des personnes et des situations une richesse, et voulant répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain des plus démunis, l'ACSC refuse le cloisonnement des personnes en fonction de normes administratives qu'il s'agisse de personnes en situation d'exclusion ou de handicap. Elle entend mettre en œuvre des accueils différenciés selon les précarités mais fondés sur les droits communs à tous les citoyens.

La lutte contre les diverses formes d'exclusion nécessite une action concertée, mettant en œuvre des réseaux de ressources institutionnelles et militantes, d'acteurs associatifs et d'acteurs publics, de personnes engagées du fait de leurs compétences, de leur philosophie ou

de leur foi. L'ACSC attache donc la plus grande importance au travail en réseau et à l'engagement personnel des salariés et des bénévoles.

L'action sociale menée par les pouvoirs publics a besoin non seulement d'opérateurs chargés de mettre en œuvre des programmes, mais aussi de véritables acteurs associatifs engagés. À cet égard, l'ACSC fonde son originalité sur une action en partenariat étroit avec le Secours Catholique ainsi que sur une bonne coopération avec les collectivités publiques. Forte de cette expérience, elle se fixe une double exigence :

➔ Celle d'une réelle capacité militante à faire connaître aux pouvoirs publics les besoins et les demandes insuffisamment pris en compte par eux ;

➔ Et celle d'une recherche d'excellence dans la mise en œuvre des moyens qui lui sont accordés.

L'ACSC entend donc être réactive par rapport aux orientations énoncées par les politiques publiques, et inventive dans les réponses à apporter aux besoins nouveaux par l'adaptation de ses dispositifs et l'évolution de son organisation.

3. Des valeurs de référence

L'ACSC puise ses raisons d'être dans un certain nombre de valeurs qu'elle partage avec le Secours Catholique, et qui guident l'action des "Cités" et des établissements¹ qui accueillent des personnes en situation d'exclusion et/ou de handicap.

- ⊕ L'égalité des personnes fonde le respect de la vie privée et de l'intégrité des personnes accueillies dans toutes les dimensions : matérielle et spirituelle, corporelle et psychique, intellectuelle et affective ;
- ⊕ La justice commande la reconnaissance sociale et civique des personnes par la restauration de leurs droits pour une société juste et fraternelle ;

- ⊕ La solidarité, qui constitue un des fondements de notre société, se réalise conjointement dans l'engagement de personnes auprès d'autres et dans l'action des institutions pour réduire les inégalités ;
- ⊕ La laïcité, comme respect des convictions des personnes et refus de tout prosélytisme, est fondée sur l'appartenance à une commune humanité ;
- ⊕ La foi des uns et/ou la confiance dans l'homme à laquelle se réfèrent d'autres animent l'engagement de tous au service de la personne.

1. Dénommés ultérieurement dans le texte, "Cités" pour faciliter la lecture

4. La mission de l'ACSC

4.1. Assurer l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion des personnes en situation d'exclusion ou de handicap

En réaffirmant que l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement et l'insertion sont au cœur de sa mission, l'ACSC en fait le centre de ses activités autour duquel pourront se développer des initiatives spécifiques permettant d'accueillir des personnes, enfants ou adultes qui se trouvent en situation d'exclusion ou de handicap.

Si l'hébergement n'est pas une fin en soi, il constitue un espace de stabilité pour l'accompagnement des personnes leur permettant de retrouver une place dans la société. Ce faisant, l'ACSC accueille toute personne en situation d'exclusion ou de handicap quelles que soient sa nationalité, sa religion et ses opinions.

4.2. Promouvoir l'engagement de chacun, salariés et bénévoles

L'Association réunit des personnes, salariées et bénévoles. Toutes sont engagées pour mettre en œuvre des actions en direction de personnes vivant des situations d'exclusion ou de handicap. Les salariés, dans leurs diverses qualifications mettent leur savoir-faire professionnel au service des personnes accueillies. Les bénévoles, qui mobilisent leurs compétences dans leur participation à l'activité des "Cités", sont le signe d'une société attentive à ces personnes. Les uns

comme les autres sont personnellement engagés dans cette action de solidarité. Motivés et compétents, ils sont les artisans du professionnalisme de l'Association.

Le terme d'engagement implique d'abord la qualité de la relation établie entre la personne accueillie et l'accueillant. La relation d'aide mobilise un savoir faire et une technicité. Elle demande aussi une attitude personnelle susceptible d'établir une relation de confiance et de susciter chez les personnes accueillies, un sentiment d'estime de soi et de dignité. Les raisons d'être présents dans cette association relèvent de motifs personnels liés à l'histoire de chacun, à ses convictions philosophiques, politiques ou religieuses ; certains sont animés par une dimension spirituelle, mais tous s'accordent pour dire que l'action de l'ACSC doit rester laïque, c'est-à-dire respectueuse des convictions de chacun. Ceci suppose des conditions institutionnelles et organisationnelles qui sont énoncées dans ce projet.

4.3. Développer une expertise collective pour faire évoluer des pratiques et des politiques sociales

Les équipes des "Cités" développent des compétences collectives pour la mise en œuvre de réponses pertinentes et de qualité. C'est la marque du professionnalisme que l'ACSC veut promouvoir. Différents domaines sont ainsi concernés : l'hébergement, le logement, la

santé, le handicap, la justice, l'insertion sociale et la formation professionnelle, la petite enfance, l'accès à la culture et aux loisirs, etc. Cette expertise alimente la réflexion de tous les acteurs et suscite des propositions visant au mieux-être des personnes en situation d'exclusion ou de handicap. Il en découle une exigence d'évaluation régulière des actions entreprises.

4.4. Sensibiliser l'opinion publique et interpellier les pouvoirs publics.

L'ACSC développe une action institutionnelle avec le Secours Catholique et d'autres partenai-

res fondée sur une réflexion distanciée, critique et étayée sur les situations de précarités rencontrées. Concernant des situations personnelles, ces observations doivent garantir le respect des personnes dans leur vie privée, notamment dans la relation avec les médias.

Présente aux côtés d'autres associations dans l'action publique, et bénéficiaire de fonds publics pour les activités d'accueil et d'hébergement, l'ACSC est cependant attentive à ne pas être détournée de sa mission et de ses valeurs.

Ces axes, complémentaires les uns des autres, définissent la mission de l'ACSC. Ils ne peuvent être dissociés au risque de fragiliser la cohérence institutionnelle. En effet, la mission de l'ACSC inclut conjointement l'engagement des personnes, l'expertise collective, l'alerte et l'interpellation sociale.

5. Les orientations générales

5.1. L'Association des Cités du Secours Catholique, dans une société en mutation

Dans une société marquée par la croissance des inégalités et des précarités, les associations et les initiatives de la société civile sont incontournables dans la lutte contre les exclusions. L'action conjuguée des associations et des pouvoirs publics, en renforçant la place de la personne accueillie, actrice de son projet, contribue au développement de la solidarité et de la citoyenneté pour une société juste et fraternelle.

5.1.1. Poursuivre un partenariat privilégié et diversifié avec le Secours Catholique

L'ACSC veut développer avec le Secours Catholique un partenariat dans des domaines où des synergies apparaissent, comme l'action institutionnelle, la communication, le financement, la promotion du bénévolat, la formation, l'analyse et l'expertise sociale.

Objectifs opérationnels

- ➔ Réexaminer les règles du partenariat avec le Secours Catholique et réactualiser éventuellement les textes de référence ;
- ➔ Identifier les actions et les domaines de coopération avec le Secours Catholique tant au

niveau local que national et international et, si besoin, en formaliser les modalités.

5.1.2. Promouvoir une réflexion éthique

Les salariés et les bénévoles en relation directe avec les personnes accueillies, peuvent être confrontés à des conflits de valeurs, par exemple entre celles énoncées par l'ACSC et des contraintes relevant de logiques institutionnelles. De plus, dans certaines situations, des questions nouvelles peuvent se poser.

L'ACSC estime nécessaire de débattre des questions éthiques que peuvent rencontrer ses équipes dans leur quotidien et de ne pas les renvoyer à leur seule conviction personnelle. Une réflexion sur ces situations, distanciée et nourrie d'apports proposés par des personnalités faisant autorité, doit permettre à l'ACSC d'élaborer des références communes pour la pratique.

Objectifs opérationnels

- ➔ Créer un Comité éthique qui se saisisse ou puisse être saisi de questions rencontrées par les salariés et les bénévoles dans leurs activités auprès des personnes accueillies.

5.1.3. Fonder le développement de l'ACSC sur l'innovation.

Pour le développement de l'ACSC et à la lumière

de l'expérience acquise, quelques critères sont à retenir pour guider les choix à venir :

- ➔ La prise en compte de besoins nouveaux pour des personnes en situation d'exclusion ou de handicap ;
- ➔ L'évolution de la pratique de l'engagement envers ces personnes ;
- ➔ Les implantations locales répondant à une volonté de synergie avec le Secours Catholique et d'autres acteurs institutionnels et associatifs ;
- ➔ La possibilité d'obtenir, à terme, un financement public pour de nouvelles activités, également à prendre en compte.

L'ACSC est consciente que, face à la multiplicité des initiatives associatives et publiques et à la diversité des publics déjà connus, la nouveauté réside autant dans le croisement d'une manière de faire et d'une mobilisation des moyens humains et financiers que dans l'identification de nouvelles situations de précarité. La nouveauté est encore le fruit d'une évolution des pratiques professionnelles notamment à l'égard des publics et de leur place dans les "Cités" et dans l'Association. Celle-ci mesure que, dans chaque projet nouveau, il y a une prise de risque qu'elle entend assumer pleinement comme conséquence de son engagement auprès des personnes en situation d'exclusion ou de handicap.

Objectifs opérationnels

- ➔ Créer un pôle d'analyse et d'observation pour des actions novatrices en vue de contribuer à l'évolution des politiques et pratiques sociales ;
- ➔ Identifier et soutenir les initiatives expérimentales des "Cités" ;
- ➔ Explorer et promouvoir les complémentarités entre les "Cités" accueillant des publics différents.

5.1.4. Adapter la gouvernance et le management

Le dynamisme de l'ACSC résulte d'une mise en synergie des projets initiés par son Conseil d'Administration, ou par les "Cités", dans le cadre de leur propre développement. La croissance de l'Association l'amène à repenser sa gouvernance² et ses méthodes de management, afin d'assurer, notamment, à chaque salarié et bénévole la cohérence de l'Association nécessaire à leur engagement.

L'ACSC apporte l'appui nécessaire au fonctionnement des "Cités" ainsi qu'à leur rayonnement local. Elle privilégie une organisation décentralisée dans le cadre d'une délégation de sa responsabilité politique et gestionnaire confiée aux directions des "Cités".

La gouvernance de l'ACSC prend appui sur un secrétariat général et un siège social chargés de veiller à la cohérence des projets et à la cohésion de l'Association, avec la collaboration des directeurs et des cadres qui participent à la vie de l'Association.

Objectifs opérationnels

- ➔ Repenser les instances dirigeantes et leur fonctionnement dans une perspective de croissance de l'Association ;
- ➔ Formaliser la politique associative de gestion des ressources humaines ;
- ➔ Réactualiser ou élaborer le projet d'établissement des "Cités" ;
- ➔ Développer des initiatives de coopération transversale, entre les "Cités" qui relèvent du secteur social ou médico-social.

2. La gouvernance est l'ensemble des organes et règles de décisions, d'information et de contrôle permettant aux parties prenantes (administrateurs, bénévoles, salariés et personnes accueillies ainsi que le Secours Catholique comme partenaire privilégié et l'État comme financeur) d'être entendues et respectées dans leurs engagements respectifs.

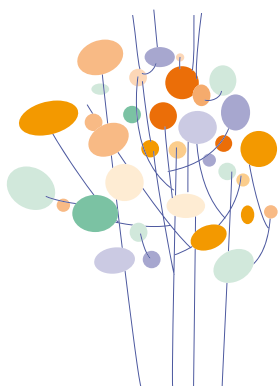
5.2. Les "Cités", dans des territoires en évolution

Lieux de vie et d'échanges, les territoires sont les espaces où se manifestent les exclusions mais où se construisent aussi des réseaux de solidarité. Par l'accueil de personnes en situation d'exclusion ou de handicap, les "Cités" mettent en œuvre une solidarité de proximité. Actrices de projets dans les réseaux locaux, elles contribuent au développement social de ces territoires en évolution.

5.2.1. Promouvoir la place, la parole et la participation des personnes accueillies

En offrant un accueil, un hébergement et un accompagnement, l'ACSC cherche à permettre à la personne accueillie de s'engager dans une démarche personnelle visant un mieux être par une relation d'échanges, créatrice de lien social et symbole de solidarité.

Les "Cités" créent les conditions pour que les personnes accueillies puissent exprimer leurs espoirs, leurs doutes ou leurs critiques sur leur quotidien durant leur séjour. C'est dans cet esprit que sont mises en œuvre les dispositions prévues par les lois du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et du 11 février 2005 relative à l'autonomie des personnes en situation de handicap. L'ACSC s'engage à inciter et à écouter cette parole des personnes accueillies et à en relayer le message, le cas échéant, auprès de l'opinion publique ou des institutions concernées. Pour cela, elle crée des



espaces institutionnels de débats sur ces questions et elle développe sa coopération avec le Secours Catholique ainsi qu'avec d'autres acteurs associatifs tant au niveau local que national.

Objectifs opérationnels

- ➔ Explorer de nouveaux modes de participation des personnes accueillies et plus précisément leur accès à une expression citoyenne ;
- ➔ Animer des débats sur les questions d'actualité avec l'aide de témoins et d'experts, ouverts sur l'environnement des "Cités".

5.2.2. Développer l'engagement solidaire de bénévoles dans les "Cités"

La participation de bénévoles, aux côtés des salariés, à l'activité d'accueil des personnes en situation d'exclusion ou de handicap est une richesse à développer. Elle contribue à l'expertise collective, l'une des dimensions de la mission de l'ACSC. La coopération entre ces acteurs dont les statuts et les disponibilités sont différents, nécessite des références partagées au sein d'un dispositif d'échanges et de formation.

Objectifs opérationnels

- ➔ Réactualiser la charte définissant le sens et les modalités de la coopération entre les salariés et les bénévoles ;
- ➔ Développer la coopération entre salariés et bénévoles sur la base de compétences requises pour l'activité.

5.2.3. Travailler en réseau et développer le partenariat

Dans leur inscription territoriale, les "Cités" mesurent les limites d'une action publique sectorielle dont la transversalité affichée se heurte aux territoires de compétences des différentes collectivités publiques. Investies d'une mission associative, les "Cités" s'efforcent de travailler en réseau avec les acteurs associatifs et publics pour décloisonner ces territoires par une pratique partenariale.

Objectifs opérationnels

- ➔ Déterminer les représentations de l'ACSC dans les différents réseaux associatifs ;

- ➔ Recueillir au niveau national les observations et les questions rencontrées localement pour alimenter une réflexion stratégique de l'Association ;
- ➔ Définir la représentation de l'Association au niveau des régions et du territoire de chaque "Cité".

5.2.4. Développer l'analyse sociale et une culture d'évaluation

Mieux connaître la diversité des personnes en situation d'exclusion et de handicap est une nécessité pour mieux répondre à leurs demandes et à leurs besoins. Elle doit faire l'objet d'une analyse régulière et croisée avec celle du Secours Catholique et d'autres partenaires.

De plus, créer, gérer et développer des structures exigent une évaluation régulière des pratiques et des fonctionnements afin d'apprécier leur évolution, au regard des orientations et des objectifs retenus dans ce projet mais aussi des observations recueillies auprès des personnes accueillies. L'évaluation ne relève pas simplement de la conformité à une prescription légale : elle est un élément moteur pour la dynamique associative. Conduite selon une méthodologie rigoureuse et partagée par tous les acteurs en référence au projet de l'Association et de chacune des structures, l'évaluation stimule les ressources créatives des équipes et soutient la reconnaissance du professionnalisme de l'ACSC.

Objectifs opérationnels

- ➔ Organiser la remontée des observations faites localement auprès des personnes hébergées, en faire l'analyse et la croiser avec celle réalisée par le Secours Catholique ;
- ➔ Évaluer les projets de chaque "Cité" en y associant les administrateurs, salariés, bénévoles et hébergés ;
- ➔ Évaluer les actions transversales et expérimentales.

Pour vivre le Projet Associatif : le plan d'actions

Pour aller au-delà du discours d'intention, le Projet Associatif doit être suivi d'un plan d'actions, qui recensera, hiérarchisera et programmera les actions à mener pour mettre en œuvre les orientations définies par le projet.

Ce plan intégrera des propositions d'actions concrètes formulées par les différents groupes de travail au cours de la démarche de projet. Ces propositions constituent la base du travail qui sera engagé par le comité des directeurs et par les équipes pour définir le plan d'actions qui intégrera tout particulièrement la réactualisation ou l'écriture des projets d'établissement.

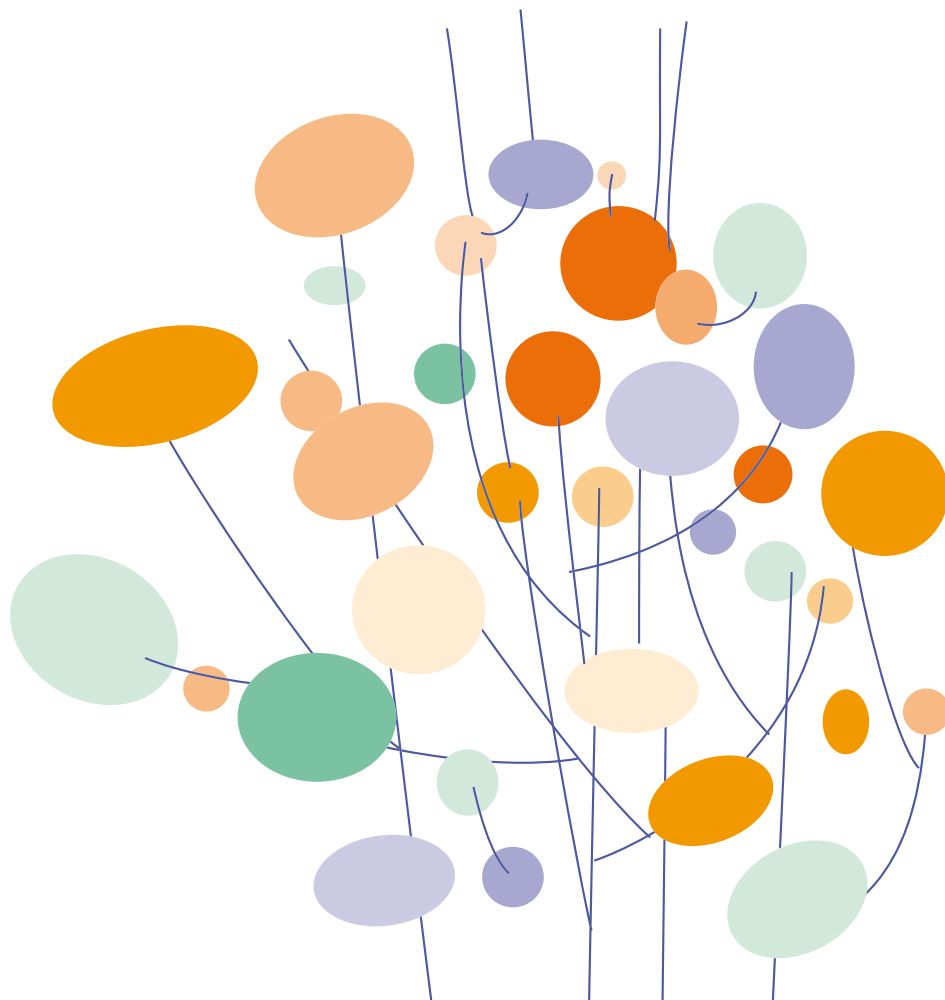
La réalisation de ce programme sur 5 ans cherchera à soutenir la dynamique de change-

ment enclenchée par la méthode participative choisie pour la démarche de projet.

Le plan d'actions mettra en œuvre les principes d'organisation suivants :

- ⊕ La décentralisation et la subsidiarité visent à privilégier la territorialisation de l'action associative. Elles font des "Cités", ses acteurs de base ;
- ⊕ La transversalité des coopérations et la mutualisation des ressources soutiennent une dynamique de partenariat entre les "Cités" et avec leur environnement ;
- ⊕ La responsabilité de chacun est la contrepartie de la délégation de pouvoirs qui lui est confiée et implique d'en rendre compte.

Les orientations et les objectifs opérationnels de ce plan seront proposés au Conseil d'Administration au cours de l'année 2007, après concertation avec les Directeurs et les cadres de l'Association.



Le mot du Secrétaire Général



Nous avons entamé cette démarche de révision du Projet Associatif en demandant la participation du plus grand nombre de salariés et de bénévoles de notre Association. Vous avez largement répondu et cet objectif est atteint. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre notre projet et de le faire vivre. Le faire vivre à travers les "Cités" par les actions que nous menons au quotidien auprès des personnes que nous accueillons.

Ces deux ans de travail, d'écoute et de concertation nous permettent maintenant d'avancer, mais aussi de mieux appréhender ce que doit être et ce que sera notre Association dans les prochaines années.

C'est par un plan d'actions décrit à la page précédente que nous mettrons en œuvre les orientations définies par le Projet Associatif.

Aussi, j'invite chacune et chacun d'entre vous à prendre sa part pour donner vie à notre Projet Associatif et mettre en œuvre le plan d'actions. Nous le ferons dans la sérénité, en prenant le temps nécessaire, forts des convictions qui sont les nôtres.

Le Comité de pilotage va se transformer en comité de suivi et sera renforcé par la présence d'un cadre et d'un des membres du groupe d'animation.

Le mot du Président du début de ce document est le dernier qu'il ait écrit avant sa fin brutale le 3 mars 2007.

Vous savez tout le cœur qu'il avait mis à cet ouvrage et l'élan nouveau qu'il avait ainsi donné à notre Association. Ensemble, avec le nouveau ou la nouvelle président(e) élu(e) par notre Conseil d'Administration, nous aurons la charge de faire de ce projet Associatif, pour reprendre les propos de Jacques :

« Un document de référence et un tremplin pour mobiliser toutes nos énergies dans l'accompagnement des personnes accueillies, qu'elles soient en difficulté sociale ou en situation de handicap dans un esprit de fraternité et de solidarité ».

Jo Héré
Secrétaire Général
Le 5 mars 2007

L'Association a été accompagnée dans cette démarche par le Cabinet ad(>)équatis.

Contacts et informations

Handicap et Santé

➔ Atelier d'Aubervilliers

Directeur : Dominique MANIÈRE
129 rue Charles Tillon 93300 Aubervilliers
Téléphone : 01.43.52.68.70 - Fax : 01.43.52.64.75

➔ Domaine de Pescheray

(Établissement et Services d'Aide par le Travail)

Directeur : Alain MORINIÈRE
Domaine de Pescheray 72370 Le Breil-sur-Merize
Téléphone : 02.43.89.83.62 - Fax : 02.43.89.27.91

➔ Cité Jean Rodhain

Directrice : Jeannine BLET
Chemin des Bougnoux 18230 Saint Doulchard
Téléphone : 02.48.24.08.45 - Fax : 02.48.70.81.47

➔ Foyer d'Accueil Médicalisé à Bagneux

Directrice : Martine MOISSETTE
En cours de réalisation
Ouverture en fin 2007

➔ Cité Le Rosier Rouge

Directeur : Pierre NICOLAS
16 avenue du Général de Gaulle 92170 Vanves
Téléphone : 01.41.33.30.30 - Fax : 01.41.33.30.40

Urgence, Hébergement et Insertion

➔ Cité André Jacomet

Directeur : Luc MONTI
17 boulevard Ney 75018 Paris
Téléphone : 01.45.50.45.00 - Fax : 01.45.50.44.46

➔ Cité Béthanie

Directeur : Paul-Marie GANEM
11 bis rue du Pont Saint Jean 24100 Bergerac
Tél : 05.53.23.74.98

➔ Cité Bethléem

Directrice : Hélène CHAUVIGNE
Domaine de La Briche BP 210
91580 Souzy-La-Briche
Téléphone : 01.69.94.12.00 - Fax : 01.64.58.69.21

➔ Cité Escale Sainte Monique

Directrice : Béatrice VANDROMME
73 avenue de la République
95400 Arnouville-lès-Gonesses
Téléphone : 01.39.86.51.39 - Fax : 01.34.45.59.15

➔ Cité La Gauthrèche

Directeur : Ronan MOREAU
Jallais 49510 La Jubaudière
Téléphone : 02.41.63.10.31 - Fax : 02.41.63.16.75

➔ Cité la Madeleine

Directrice : Anne-Claire HOCHEDÉL
56 rue de Périole 31500 Toulouse
Téléphone : 05.34.87.42 - Fax : 05.34.25.87.72

➔ Cité Myriam

Directeur : Bruno ALBERT
2 rue de l'Aqueduc 93100 Montreuil
Téléphone : 01.48.70.49.50 - Fax : 01.48.70.49.49

➔ Cité Notre Dame

Directrice : Catherine BALDACCI
6 rue de la Comète 75007 Paris
Téléphone : 01.40.62.66.33 - Fax : 01.40.62.66.32

➔ Cité Saint Jean

Directeur : Alain BEAUFRÈRE
72 rue Orfila 75020 Paris
Téléphone : 01.44.69.94.96 - Fax : 01.44.69.94.95

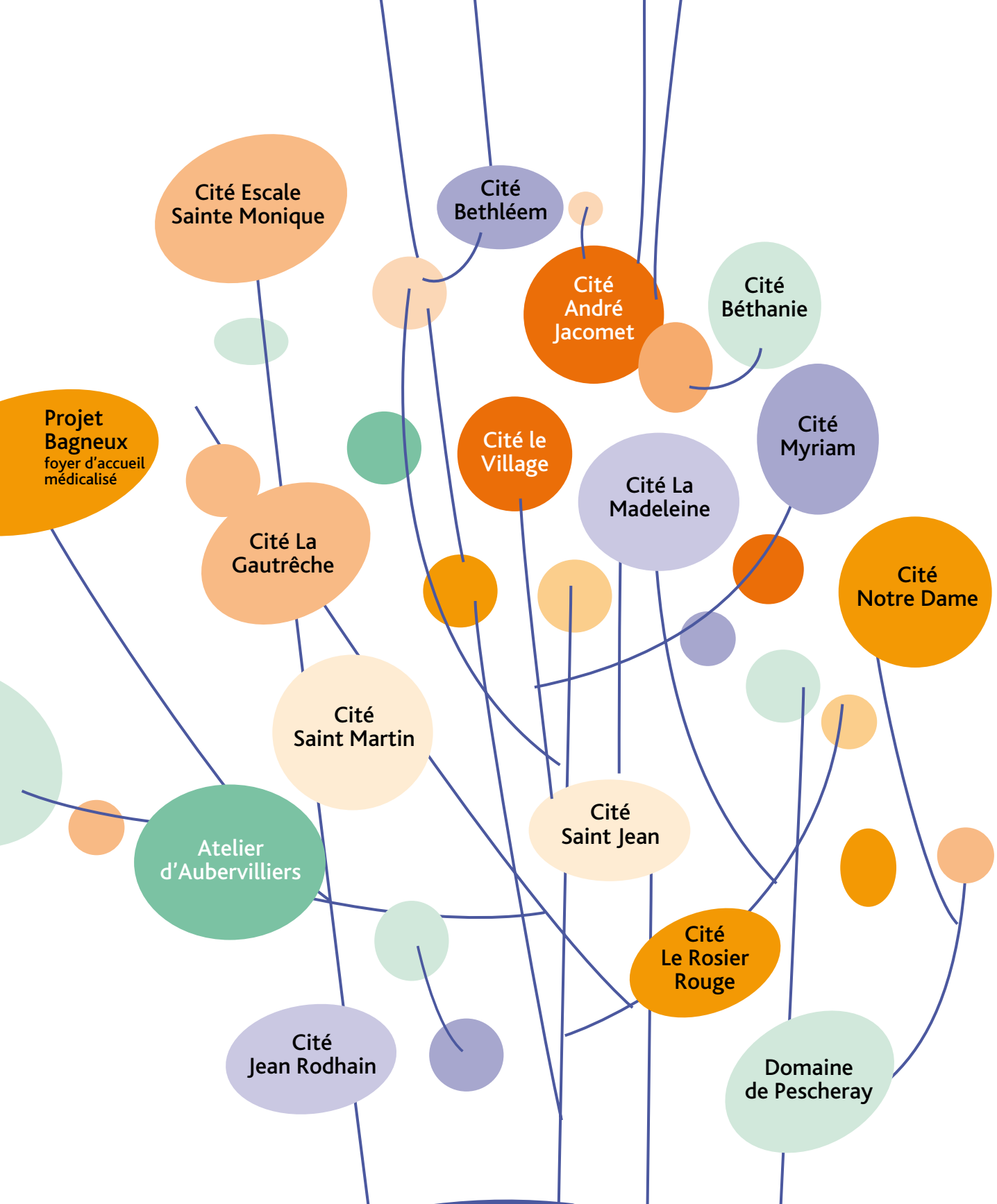
➔ Cité Saint Martin

Directrice : Catherine CABANNES
4 rue de l'Arsenal 75004 Paris
Téléphone : 01.44.61.89.89 - Fax : 01.42.74.41.42

➔ Cité le Village

Directeur : Dominique MACCHI
105 rue Villiers de l'Isle Adam 75020 Paris
Téléphone : 01.53.39.19.51 - 01.53.39.10.50

Parution : mars 2007
Diffusion : tous salariés et bénévoles
Document réalisé par l'Association
des Cités du Secours Catholique
Coordination : aurelie.geay@acsc.asso.fr
Crédit photos : Aurélie Geay, ACSC
Maquettiste/graphiste : Céline Marie
Imprimeur : Roques et Fils



ASSOCIATION
des Cités
DU SECOURS CATHOLIQUE

72, rue Orfila - 75020 Paris
Tél. : 01 58 70 09 20
Fax : 01 58 70 09 21
mail : siege.secretariat@acsc.asso.fr